

**AVIS D'APPROBATION D'UN RÈGLEMENT AU MONTANT DE 4 950 000 \$ AU CANADA
RELATIVEMENT À DES ACTIONS COLLECTIVES CONCERNANT LA CONSOMMATION
DE CARBURANT DES VÉHICULES À ESSENCE AUDI, BENTLEY, PORSCHE ET VOLKSWAGEN
DES ANNÉES-MODÈLES 2013 À 2017 ADMISSIBLES**

Le présent avis pourrait avoir une incidence sur vos droits. – VEUILLEZ LE LIRE ATTENTIVEMENT.

Un règlement (le « règlement ») approuvé par les Cours est intervenu relativement à des actions collectives selon lesquelles il est allégué que les véhicules à essence Audi, Bentley, Porsche et Volkswagen mentionnés dans la grille ci-après et initialement vendus ou loués au Canada (les « véhicules admissibles ») sont équipés d'un logiciel de transmission qui fausse les données concernant la consommation de carburant et les émissions de gaz à effet de serre, de sorte qu'en réalité, elles sont plus élevées que ce qui est annoncé. **Vous pourriez avoir le droit de demander une indemnité en suivant les instructions ci-après à cet effet.**

Le règlement prévoit, pour les membres du groupe, un dédommagement au titre des coûts de carburant supplémentaires. L'indemnité reçue par les membres du groupe sera prélevée sur le solde du montant de 4 950 000 \$ payé dans le cadre du règlement qui restera après la déduction des honoraires et des débours des avocats du groupe approuvés par les Cours (y compris les taxes), des frais d'administration et de répartition du montant du règlement ainsi que des sommes à payer au Fonds d'aide aux recours collectifs de l'Ontario et au Fonds d'aide aux actions collectives du Québec.

Qui sont les « membres du groupe visé par le règlement »?

Par « membre du groupe visé par le règlement » on entend toute personne physique ou morale qui réside actuellement au Canada ou aux États-Unis et qui, en date du 5 octobre 2020, est ou était propriétaire d'un véhicule admissible ou qui, par ailleurs, loue ou louait un véhicule admissible auprès de Volkswagen Finance, d'Audi Finance ou de Porsche Financial Services Canada (y compris PFSC GP, faisant des affaires sous le nom de Bentley Financial Services Canada). Veuillez vous reporter à la grille ci-après pour obtenir la liste des véhicules admissibles.

Comment puis-je présenter une réclamation pour obtenir une indemnité?

Nous n'avons reçu aucune demande d'exclusion des actions collectives. Tous les membres du groupe sont liés par le règlement, y compris en ce qui a trait à la répartition du montant du règlement. Les membres du groupe visé par le règlement devront présenter une réclamation accompagnée d'une preuve de propriété et/ou de location d'un véhicule admissible pour recevoir une indemnité.

Pour obtenir des renseignements sur la présentation d'une réclamation, visitez le <https://fr.vwfueleconomysettlement.ca/>.

**À combien s'élèvera l'indemnité que pourraient recevoir les membres
du groupe visé par le règlement?**

Étant donné que la consommation moyenne de carburant varie d'un véhicule à l'autre et que les membres du groupe n'ont pas nécessairement tous été propriétaires ou locataires d'un véhicule admissible au cours de la même période, l'indemnité payable aux termes du règlement est adaptée en fonction de chaque véhicule admissible et de chaque membre du groupe visé.

Les membres du groupe peuvent estimer l'indemnité qu'ils recevront dans le cadre du règlement au moyen du calculateur qui se trouve au <https://fr.vwfueleconomysettlement.ca/>.

Veillez prendre note que la somme obtenue au moyen de ce calculateur est une estimation de la somme maximale que vous pourriez obtenir selon les renseignements que vous aurez fournis. L'indemnité versée dans le cadre du règlement sera établie au prorata, en fonction du nombre de membres du groupe participant au règlement. En raison de cette répartition proportionnelle, il ne sera pas possible d'estimer la valeur des paiements individuels tant que toutes les réclamations n'auront pas été reçues et examinées. Par conséquent, les indemnités réelles pourraient différer des estimations maximales obtenues au moyen du calculateur.

À quel moment puis-je présenter une réclamation pour obtenir une indemnité?

Les membres du groupe visé par le règlement peuvent présenter une réclamation pour obtenir une indemnité à compter du 5 février 2021. Des réclamations peuvent être présentées jusqu'au 7 juin 2021.

IMPORTANT! Les réclamations présentées après le 7 juin 2021, ne seront pas prises en compte par l'administrateur des réclamations et ne seront pas payées par prélèvement sur les fonds de règlement. En outre, un membre du groupe visé par le règlement ne sera pas admissible à une indemnité s'il ne présente pas toutes les pièces justificatives requises avec sa réclamation.

De quelle manière seront réglées les réclamations?

L'administrateur des réclamations réglera par chèque les réclamations approuvées. Les chèques seront envoyés par la poste par courrier ordinaire, à l'adresse postale fournie par les membres du groupe visé par le règlement dans leur réclamation. Les chèques non encaissés dans les six mois de leur émission deviendront périmés et ne pourront donner lieu à un remboursement. Il n'y a aucune obligation de réémettre les chèques périmés. Tous les paiements seront effectués en dollars canadiens.

* * *

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le règlement, veuillez communiquer avec l'administrateur des réclamations au 1-866-761-1380 ou à info@vwfueleconomysettlement.ca.
VEUILLEZ NE PAS COMMUNIQUER AVEC AUDI, BENTLEY, PORSCHE, VOLKSWAGEN OU LES COURS.

Le présent avis a été approuvé par la Cour supérieure de justice de l'Ontario et par la Cour supérieure du Québec.

Marque	Modèle	Moteur	Année-modèle	Consommation combinée initiale (L/100 km)	Consommation combinée recalculée (L/100 km)	Différence combinée (L/100 km)	Paiements maximaux par véhicule (\$ CAD)
Audi	A8L	6,3 L	2013	15,0	15,5	0,5	1 242,00 \$
Audi	A8L	6,3 L	2015	14,2	14,6	0,4	993,60 \$
Audi	A8L	6,3 L	2016	14,2	14,6	0,4	993,60 \$
Audi	RS7	4 L	2014	12,3	12,5	0,2	496,80 \$

Marque	Modèle	Moteur	Année-modèle	Consommation combinée initiale (L/100 km)	Consommation combinée recalculée (L/100 km)	Différence combinée (L/100 km)	Paiements maximaux par véhicule (\$ CAD)
Audi	RS7	4 L	2015	13,1	13,3	0,2	496,80 \$
Audi	RS7	4 L	2016	13,1	13,3	0,2	496,80 \$
Audi	S8	4 L	2013	12,6	12,8	0,2	496,80 \$
Audi	S8	4 L	2014	12,6	12,8	0,2	496,80 \$
Audi	S8	4 L	2016	12,6	12,8	0,2	496,80 \$
Bentley	Continental GT	4 L	2013	12,9	13,4	0,5	1 242,00 \$
Bentley	Continental GT	4 L	2014	12,9	13,4	0,5	1 242,00 \$
Bentley	Continental GT	4 L	2015	12,7	13,1	0,4	993,60 \$
Bentley	Continental GT	4 L	2016	12,7	13,1	0,4	993,60 \$
Bentley	Continental GT	4 L	2017	12,7	13,1	0,4	993,60 \$
Bentley	Continental GTC	4 L	2013	13,6	14,1	0,5	1 242,00 \$
Bentley	Continental GTC	4 L	2014	13,6	14,2	0,6	1 490,40 \$
Bentley	Continental GT Cabriolet	4 L	2015	13,8	14,4	0,6	1 490,40 \$
Bentley	Continental GT Cabriolet	4 L	2016	13,8	14,4	0,6	1 490,40 \$
Bentley	Continental GT Cabriolet	4 L	2017	13,8	14,4	0,6	1 490,40 \$
Bentley	Flying Spur	6 L	2014	16,0	16,5	0,5	1 242,00 \$
Bentley	Flying Spur	6 L	2015	16,0	16,5	0,5	1 242,00 \$
Bentley	Flying Spur	4 L	2015	13,8	14,2	0,4	993,60 \$
Bentley	Flying Spur	6 L	2016	16,0	16,5	0,5	1 242,00 \$
Bentley	Flying Spur	4 L	2016	13,8	14,2	0,4	993,60 \$
Porsche	Cayenne	3,6 L	2013	12,3	12,6	0,3	745,20 \$
Porsche	Cayenne	3,6 L	2014	12,0	12,4	0,4	993,60 \$
Porsche	Cayenne	3,6 L	2016	11,5	11,8	0,3	745,20 \$

Marque	Modèle	Moteur	Année-modèle	Consommation combinée initiale (L/100 km)	Consommation combinée recalculée (L/100 km)	Différence combinée (L/100 km)	Paiements maximaux par véhicule (\$ CAD)
Porsche	Cayenne GTS	4,8 L	2013	13,9	14,4	0,5	1 242,00 \$
Porsche	Cayenne GTS	4,8 L	2014	13,8	14,4	0,6	1 490,40 \$
Porsche	Cayenne GTS	3,6 L	2016	12,6	12,8	0,2	496,80 \$
Porsche	Cayenne S	4,8 L	2013	13,0	13,3	0,3	745,20 \$
Porsche	Cayenne S	4,8 L	2014	12,9	13,2	0,3	745,20 \$
Porsche	Cayenne S	3,6 L	2015	12,0	12,2	0,2	496,80 \$
Porsche	Cayenne S	3,6 L	2016	12,0	12,2	0,2	496,80 \$
Porsche	Cayenne Turbo S	4,8 L	2014	14,9	15,2	0,3	745,20 \$
Volkswagen	Touareg	3,6 L	2013	12,2	12,6	0,4	993,60 \$
Volkswagen	Touareg	3,6 L	2014	12,2	12,6	0,4	993,60 \$
Volkswagen	Touareg	3,6 L	2015	12,2	12,4	0,2	496,80 \$
Volkswagen	Touareg	3,6 L	2016	12,2	12,4	0,2	496,80 \$